

Informations
sur l'exécution des
peines et mesures

1/2013

bulletin info info bulletin

Pratique de l'exécution
des peines:
Les collaborateurs sous
la loupe



© Peter Schulthess



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Unité Exécution des peines et mesures

Gros plan sur les collaborateurs des institutions de privation de liberté

Premiers résultats d'une enquête nationale sur le personnel pénitentiaire

Combien de personnes travaillent dans le domaine de la privation de liberté? Quelle formation ces personnes ont-elles suivie? Quelle est la proportion de femmes? Et surtout, quelles sont les principales contraintes rencontrées par le personnel pénitentiaire? Voilà quelques-unes des questions auxquelles s'est intéressé un groupe de chercheurs de l'Université de Fribourg dans le cadre d'une étude dont les premiers résultats sont présentés dans cet article.

Anna Isenhardt, Christopher Young, Ueli Hostettler

Qui sont les personnes qui travaillent dans le domaine de la privation de liberté et quels types d'établissements comptent le plus grand nombre de collaborateurs? Quelles sont les principales contraintes rencontrées par le personnel au quotidien? Voilà des questions auxquelles il est difficile de répondre en Suisse dans la mesure où il existe très peu d'études à ce sujet. Ce n'est cependant pas le cas aux Etats-Unis, en Angleterre ou en Ecosse, par exemple, où les autorités réalisent régulièrement depuis des années des enquêtes auprès du personnel des établissements d'exécution des peines et des mesures. En Allemagne aussi, des enquêtes approfondies sont faites, du moins dans certains Länder, sur les conditions de travail du personnel pénitentiaire. En Suisse, seules deux études supracantoniales de ce genre ont été réalisées jusqu'à ce jour. Mentionnons tout d'abord l'étude concernant 14 établissements pénitentiaires qui a été réalisée entre 1976 et 1983 sous la direction de Günter Stratenwerth et dans le cadre de laquelle quelque 600 employés ont été interrogés. Il convient également d'évoquer un mémoire de licence de 2002, qui n'a pas été publié et pour lequel sept établissements fermés et 500 employés environ ont été consultés.

Une étude d'un nouveau genre

Ces deux dernières années, l'Université de Fribourg s'est toutefois lancée dans un projet financé par le Fonds national suisse, qui a consisté en une enquête auprès de quelque 90 établissements de privation de liberté à laquelle ont participé 2'045 employés. Les données sont encore en cours d'analyse, mais quelques-uns des premiers résultats sont présentés dans cet article. Ces résultats se fondent sur deux sources de données différentes (voir encadré «Base de données»): en plus de l'enquête auprès des collaborateurs, une enquête a été réalisée auprès des établissements pénitentiaires pour savoir combien de personnes au total travaillent en milieu carcéral en Suisse et pour connaître leur répartition par sexe et par âge.

Qui sont les personnes qui travaillent dans les institutions de privation de liberté?

A l'exception de quelques établissements situés dans les cantons du Valais et de Genève, la plupart des établissements suisses d'exécution des peines et des mesures ont fourni des informations sur le nombre de collaborateurs qu'ils emploient ainsi que sur la répartition par sexe et par âge de ces derniers. Comme il n'a pas été possible d'interroger les collaborateurs de toutes les institutions pour jeunes et de toutes les unités de psychiatrie forensique, ces deux formes d'exécution n'ont pas été prises en considération dans les résultats exposés ci-dessous.

Les trois quarts des employés sont des hommes

L'enquête auprès des établissements a révélé que 3'822 personnes environ travaillent dans les 82 institutions prises en compte après application des critères d'exclusion. 75 % de ces employés sont des hommes, ce qui correspond à la répartition par sexe dans les autres pays mais aussi à la répartition par sexe des détenus en Suisse, qui sont majoritairement des hommes.



Ueli Hostettler, Anna Isenhardt, Christopher Young; tous de Université Fribourg, Département Sciences sociales, spécialité sociologie, politiques sociales et travail social.

Le groupe d'âge intermédiaire est le plus représenté

Lorsqu'on regarde l'âge des collaborateurs, il apparaît clairement que la grande majorité d'entre eux a plus de 40 ans. Seules 1'174 personnes sont âgées de moins de 40 ans tandis que 2'270 personnes ont entre 41 et 60 ans et 194 plus de 60 ans. Cette forte représentation du groupe d'âge intermédiaire ou plus élevé pourrait s'expliquer par l'accès tardif aux professions du domaine carcéral voulu par le profil d'exigences. Avant d'exercer dans un établissement d'exécution des peines et des mesures, la grande majorité des employés a certainement suivi une autre formation professionnelle et a travaillé dans un autre domaine ou a accompli une formation plus longue, ce que confirment les chiffres. En effet, 56 % des personnes ayant retourné le questionnaire disent avoir achevé une formation professionnelle avant de commencer à travailler en milieu carcéral et 36 % avoir fait une formation professionnelle supérieure, une formation dans une école supérieure ou des études universitaires.

Où travaillent les employés?

Il ressort de l'enquête auprès des établissements que 31,5 % du personnel pénitentiaire est employé dans une institution qui prend souvent en charge, outre la détention avant jugement, l'exécution des peines de courte durée, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion mais parfois aussi l'exécution des peines privatives de liberté de substitution. Il faut dire aussi que c'est ce type d'établissement qui compte, avec 2'853 personnes prises en charge, le plus grand nombre de places de détention. Les collaborateurs sont également nombreux à travailler dans des établissements fermés (24,3 %) et ouverts (18,1 %). Les institutions chargées uniquement de l'exécution du travail externe offrent un nombre de places de détention très limité et emploient, avec 1,2 % du personnel travaillant dans le secteur de la privation de liberté, peu de collaborateurs (voir tableau 1).



© Peter Schulthess

Environ un tiers des personnes travaillant dans des établissements de privation de liberté sont des femmes. Ici: prison centrale de Lenzburg.

Bases de données

Pour les besoins de l'étude, deux types d'enquêtes ont été réalisés:

Une enquête auprès des collaborateurs

En janvier et février 2012, une enquête a été réalisée auprès des collaborateurs de 89 établissements suisses d'exécution des peines et des mesures. Le questionnaire a été envoyé à 4'217 personnes. 48,5 % d'entre elles, soit 2'045 personnes, ont renvoyé ce questionnaire sous une forme exploitable.

Une enquête auprès des établissements

En plus de l'enquête auprès des collaborateurs, des informations sur les employés (nombre, sexe, âge, etc.) ont été demandées aux responsables des établissements. Des données sur quelque 4'183 personnes ont ainsi pu être récoltées.

Les femmes plus représentées dans les activités thérapeutiques

Si l'on regarde la répartition par sexe des collaborateurs, on constate que les femmes sont beaucoup plus nombreuses en particulier dans les établissements ayant une forte orientation thérapeutique (35,7 %) ou dans ceux qui préparent les détenus à leur sortie (31,9 %). En outre, c'est le secteur de l'exécution des mesures qui affiche le taux d'encadrement le plus élevé avec deux collaborateurs pour un détenu et celui de la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion qui connaît le taux d'encadrement le plus faible avec un collaborateur pour presque deux détenus et demi. Notons par ailleurs que c'est dans cette dernière forme d'exécution que les femmes sont le moins nombreuses puisqu'elles représentent seulement 2,5 % des employés (voir tableau 1).

Groupe professionnel le plus représenté

Si l'on regarde les différents groupes professionnels qui exercent dans le domaine de la privation de liberté, on se rend compte qu'un peu plus de la moitié des collaborateurs (54,2 %) sont employés dans les secteurs de la surveillance et de l'encadrement ainsi que de la sécurité. 18,5 % d'entre eux travaillent dans les secteurs où les détenus sont dirigés et encadrés lors de l'exercice de leur activité. Les services spéciaux emploient 7,6 % de collaborateurs (voir tableau 2) mais il faut ici avoir à l'esprit que tous les services spéciaux ne sont pas pris en considération. Etant donné que plusieurs établissements font appel à des services externes pour des prestations telles que la prise en charge psychologique ou médicale et que les services sociaux et sanitaires sont organisés de manière centralisée dans quelques cantons, il n'a pas été possible de prendre en compte tous les collaborateurs de ces services.

Problèmes et contraintes: regard sur les travaux de recherche existants

La littérature spécialisée s'est beaucoup intéressée aux problèmes et aux contraintes rencontrés par les personnes travaillant dans les établissements de privation de liberté; il s'agit de l'un des sujets sur le quotidien en milieu carcéral les mieux analysés. Il est difficile de dire si le travail du personnel pénitentiaire est en soi plus pénible que celui des infirmières, par exemple, mais il existe certaines similitudes dans les contraintes ren-

Tableau 1: Nombre de collaborateurs et de places de détention par forme d'exécution (selon l'enquête auprès des établissements, février 2012)

Forme d'exécution	Nombre de collaborateurs	Part en % (N=3'822)	Places de détention	Taux d'encadrement	Proportion de femmes en %
exécution en milieu fermé	1'027	24,3	1'569	1:1,5	20,9
exécution en milieu ouvert	758	18,1	1'161	1:1,5	18,5
exécution de mesure	558	13,2	360	1:0,6	35,7
prison/détention avant jugement	1'315	31,5	2'853	1:2	22,3
détention en vue du renvoi ou de l'expulsion	79	1,9	186	1:2,3	2,5
travail externe/travail et logement externes	47	1,2	95	1:2	31,9
unité cellulaire hospitalière	38	0,9	26	1:0,6	28,9

Tableau 2: Répartition des collaborateurs par domaine d'activité (selon l'enquête auprès des établissements, février 2012)

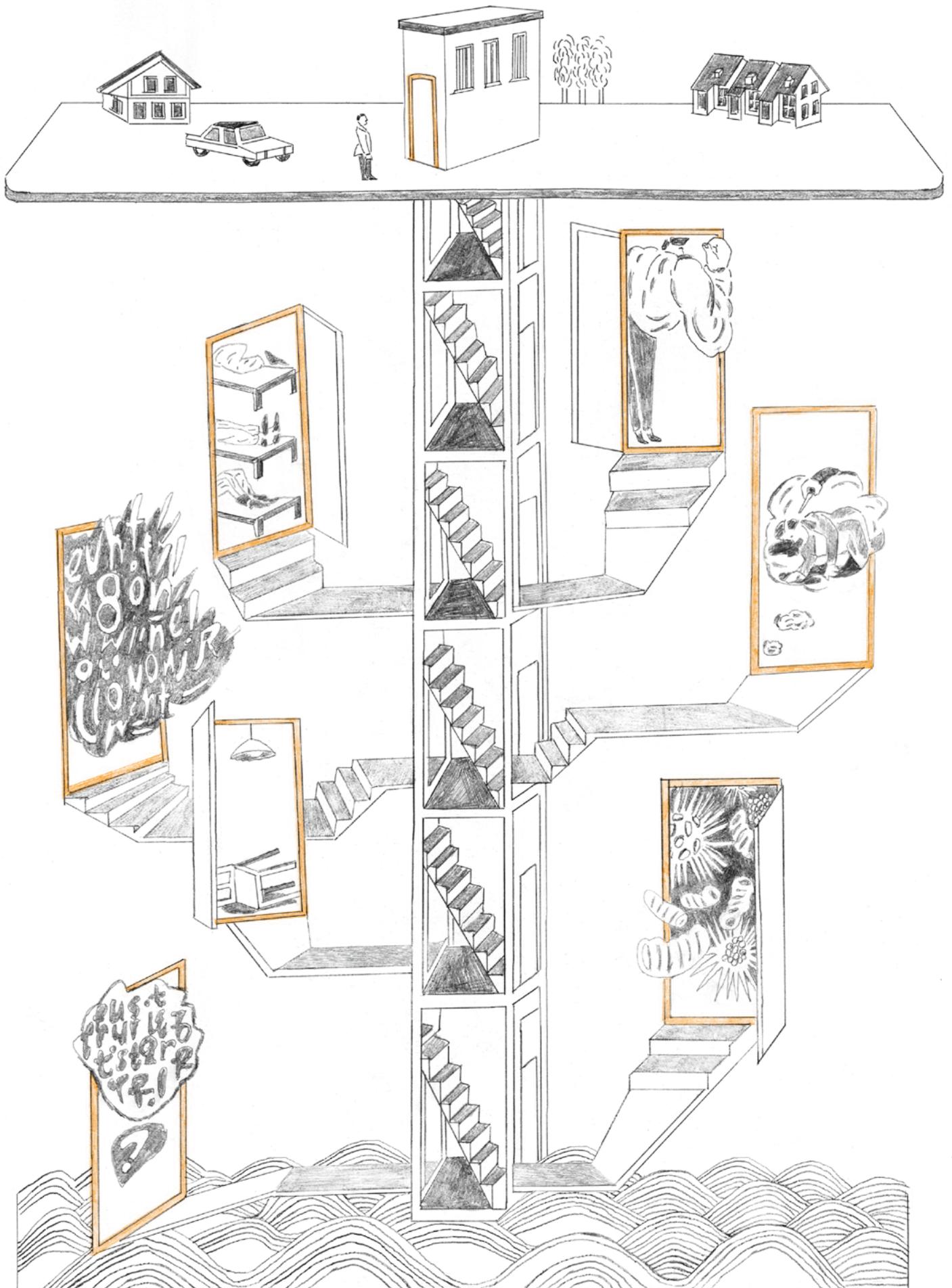
Domaine d'activité	Nombre de collaborateurs	Part en %
surveillance/encadrement/service de sécurité	2'072	54,2
ateliers/travail/agriculture	708	18,5
administration/logistique/gestion	373	9,7
services spéciaux*	289	7,6
formation/formation continue/loisirs	147	3,8
autres, par ex. intendance, service technique, stagiaires	233	6,1

*service social, service sanitaire, service psychologique, aumônerie

contrées. Plusieurs aspects sont ici discutés. Quels problèmes et quelles contraintes le personnel rencontre-t-il généralement au quotidien? A quoi ces contraintes sont-elles dues? Quelles sont leurs conséquences? Et enfin, comment les collaborateurs, les institutions et les services cantonaux de l'exécution des peines font-ils face à la situation? Cet article se limite à passer en revue les différents types de contraintes et à voir quelle est leur importance. L'analyse approfondie des réponses des collaborateurs, qui est encore en cours, permettra d'en savoir

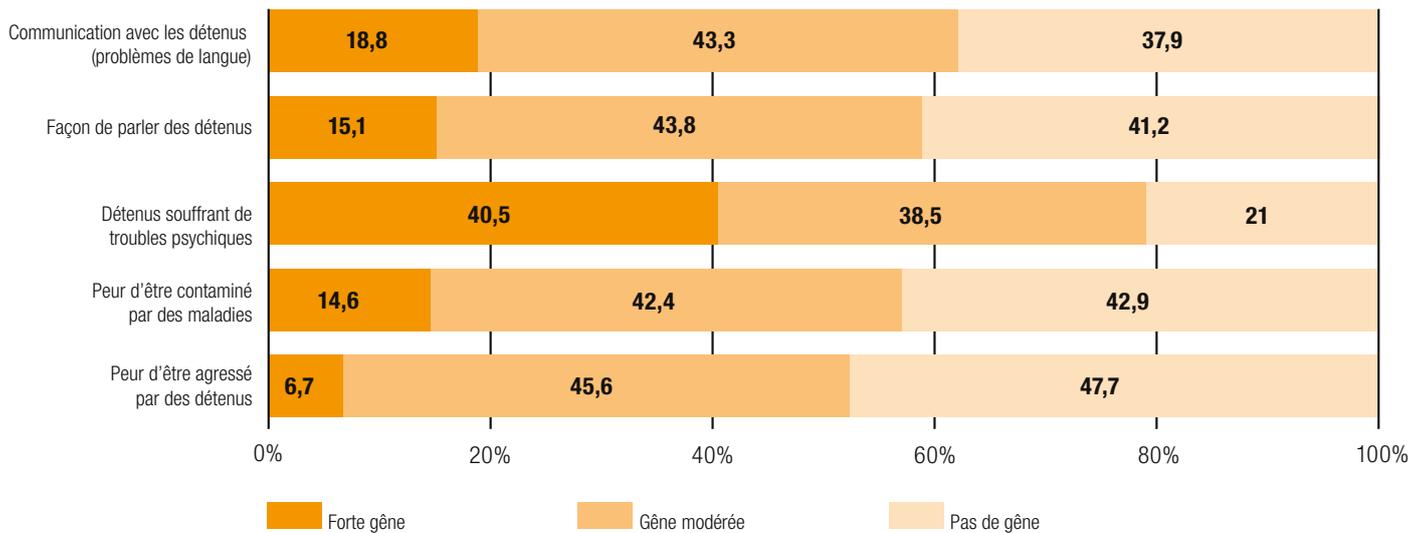
plus sur les autres aspects que nous venons d'évoquer. Une première classification des contraintes en fonction de leur origine permet de mettre au jour trois types de contraintes: celles liées au travail avec les détenus, celles liées au travail en équipe et celles liées non pas à des individus mais à la structure de l'établissement ou au métier en lui-même. Plusieurs formes de contraintes liées au contact direct avec les détenus sont décrites dans les travaux de recherche. Rien que le contact avec des prisonniers a en soi quelque chose de contraignant.

«La question sur le manque de personnel a donné des résultats particulièrement frappants»



© Illustration: Paula Troxler

Graphique 1: Contraintes liées au travail avec les détenus (en %)



Les collaborateurs des établissements pénitentiaires doivent travailler en étroite collaboration avec des personnes que d'autres éviteraient sachant qu'elles ont fait l'objet d'une condamnation ou qu'elles ont commis un acte grave. Comme autres contraintes, on peut citer la violence verbale ou physique à l'encontre des collaborateurs ainsi que les automutilations et les suicides des détenus.

Les contraintes liées au travail en équipe sont également importantes. De nombreuses études font état de pressions exercées par des employés sur leurs collègues afin que ceux-ci se plient aux habitudes de la maison. Autres contraintes souvent mentionnées: le manque d'estime et de soutien de la part des supérieurs directs ou politiques ainsi que le rabaissement systématique par des collègues ou des supérieurs hiérarchiques (harcèlement moral).

Parmi les problèmes structurels et organisationnels pouvant se révéler contraignants pour le personnel pénitentiaire, on trouve la surpopulation, le manque de personnel mais aussi une architecture et des installations techniques inappropriées. Est aussi évoquée, d'une manière plus générale, l'imprévisibilité du quotidien, c'est-à-dire l'impossibilité de savoir quand des situations de violence ou d'autres situations difficiles vont se présenter. Les répercussions que peut avoir le travail en milieu carcéral sur la vie de famille des collaborateurs ou sur leur vie sociale en dehors de la prison sont également souvent considérées comme particulièrement contraignantes.

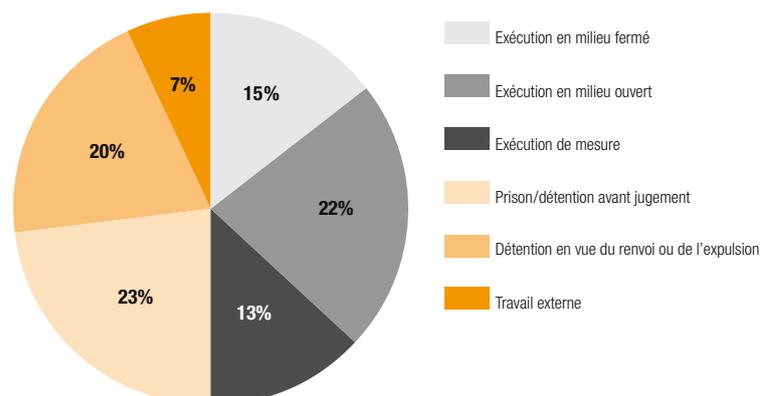
Résultats de l'enquête auprès des collaborateurs

Les contraintes spécifiques au champ professionnel en question se font également ressentir dans les établissements suisses d'exécution des peines et des mesures. Cet article s'intéresse ici à l'avis des personnes ayant retourné le questionnaire sur les contraintes liées au contact avec les détenus et aux problèmes organisationnels et structurels. Les contraintes que rencontre le personnel pénitentiaire sont, en grande partie, dues au travail avec les détenus. Interrogées sur l'importance de la gêne occasionnée par les facteurs cités dans l'exercice de leur travail quotidien et leur bien-être personnel, 50 % et plus des personnes ont répondu qu'ils étaient peu gênants (voir graphique 1).

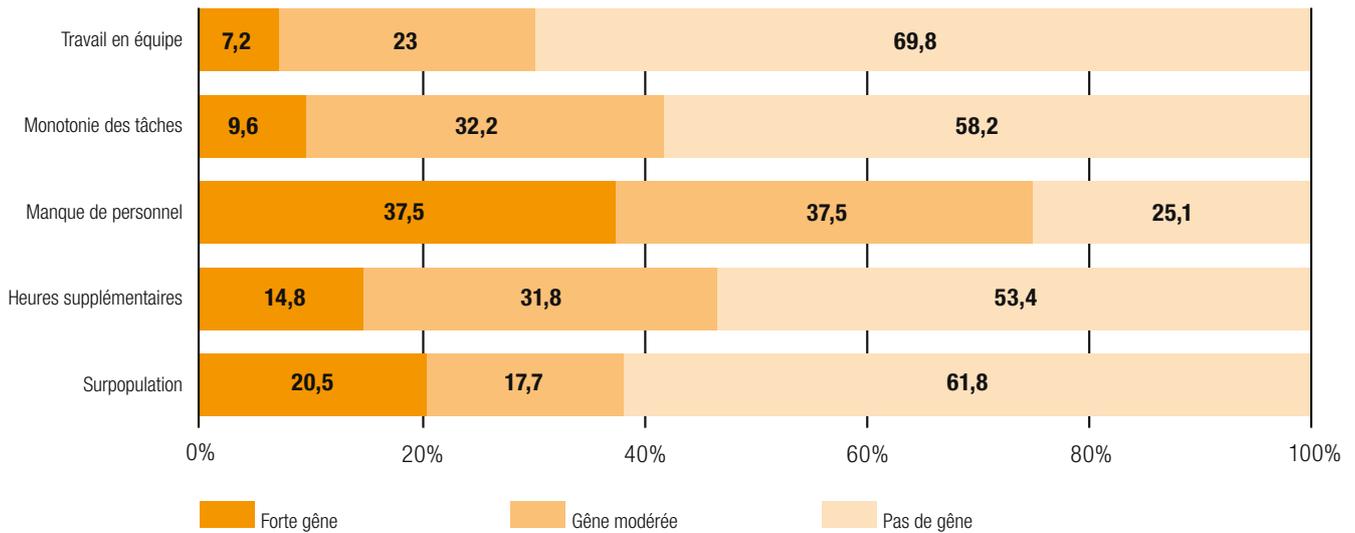
Les troubles psychiques des détenus constituent une gêne importante

Les contraintes liées aux troubles psychiques des détenus ont été particulièrement mises en avant. 40,5 % des personnes ayant retourné le questionnaire estiment que ces troubles les gênent fortement dans l'exercice de leur travail et 38,5 % qu'ils les gênent modérément. Si l'on différencie les réponses des collaborateurs en fonction du type d'établissement dans lequel ils travaillent, on se rend compte que c'est surtout dans les prisons, puis dans les établissements ouverts, que les personnes présentant des troubles psychiques posent des problèmes. C'est dans les établissements proposant uniquement du travail externe ou du travail et du logement externes ainsi que dans les établissements d'exécution des mesures que ce groupe de détenus génère le moins de difficultés (voir graphique 2).

Graphique 2: Détenus souffrant de troubles psychiques – part en % par forme d'exécution sur les 40,5 % de personnes pour lesquelles cela représente une forte gêne



Graphique 3: Contraintes liées à des problèmes structurels (en %)



Alors qu'on peut supposer que les employés des institutions chargées de l'exécution du travail externe, qui ont clairement pour tâche de préparer les détenus à leur sortie, sont généralement peu confrontés à des personnes souffrant de troubles psychiques, ces derniers font partie du quotidien des employés des établissements d'exécution des mesures. Ces derniers ont donc l'habitude de ce genre de personnes et disposent certainement des ressources nécessaires pour faire face aux problèmes pouvant éventuellement surgir.

Le manque de personnel est très pénible pour les employés

Outre les contraintes liées au travail et aux interactions avec les détenus, des problèmes dus à la structure même de l'établissement et à l'organisation du travail peuvent gêner les employés dans l'exercice de leur travail.

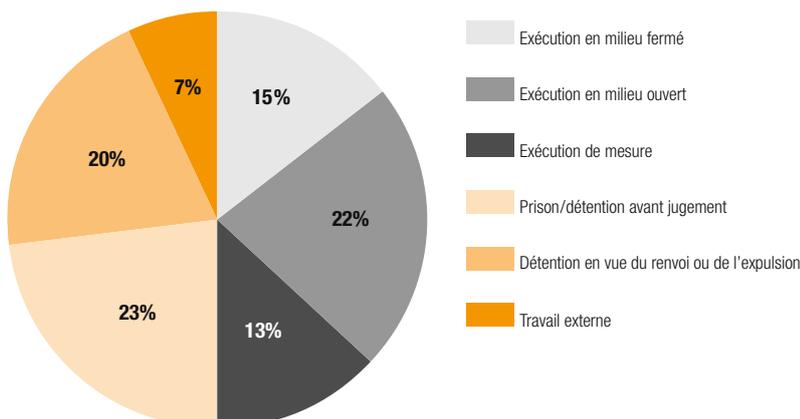
Dans l'ensemble, les problèmes sur lesquels l'attention a été attirée ont cependant été considérés comme gênants par moins de collaborateurs que pour les contraintes liées à l'interaction avec les détenus (voir graphique 3). La question sur le manque de personnel a donné des résultats particulièrement frappants. Ainsi, ce problème est considéré comme gênant par 75 % des personnes interrogées. Si l'on différencie les réponses des collaborateurs en fonction du type d'établissement dans lequel ils travaillent, on constate le même tableau que pour les contraintes liées aux troubles psychiques des détenus, à la seule différence près que les collaborateurs des établissements de détention en vue du renvoi ou de l'expulsion sont ceux qui sont le plus affectés par le manque de personnel. Viennent ensuite les employés des prisons et ceux des établissements ouverts (voir graphique 4).

Autres thèmes

Les réponses des collaborateurs permettent également de tirer des conclusions sur la collaboration avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques ainsi que sur les contraintes qui peuvent en résulter. Parmi les autres thèmes abordés figurent le ressenti personnel des employés, leur satisfaction au travail et leur avis concernant leur environnement de travail. Les données récoltées permettent en outre d'en savoir plus sur la sécurité et la gestion des entorses aux règlements dans le système suisse d'exécution des peines.

L'analyse approfondie des réponses des collaborateurs est encore en cours. D'autres résultats seront présentés dans le courant de l'année.

Graphique 4: Manque de personnel – part en % par forme d'exécution sur les 37,5 % de personnes pour lesquelles cela représente une forte gêne



Pour en savoir plus sur l'étude

Ce projet, qui s'est déroulé du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2012, a été financé par le Fonds national suisse (<http://p3.snf.ch/Project-130375>).

www.befragung-freiheitsentzug.ch
www.prisonresearch.ch

Impressum

Editeur

Office fédéral de la justice,
Unité Exécution des peines et mesures
Walter Troxler
walter.troxler@bj.admin.ch

Rédaction

Peter Ullrich
peter.ullrich@bj.admin.ch

Folco Galli
folco.galli@bj.admin.ch

Nathalie Formaz
nathalie.formaz@bj.admin.ch

Charlotte Spindler
journaliste BR, Zurich

Traduction

Raffaella Marra

Administration et logistique

Andrea Stämpfli
andrea.staempfli@bj.admin.ch

Mise en page

Centre des médias électroniques CME, Berne

Impression et distribution

OFCL – Centre média de la Confédération, Berne

Présentation

Atelier graphique Thomas Küng, Lucerne

Commandes, questions et changements d'adresse sur papier

Office fédéral de la justice
Unité Exécution des peines et mesures
CH-3003 Berne
tél. +41 31 322 41 28, secrétariat
fax +41 31 322 78 73
andrea.staempfli@bj.admin.ch

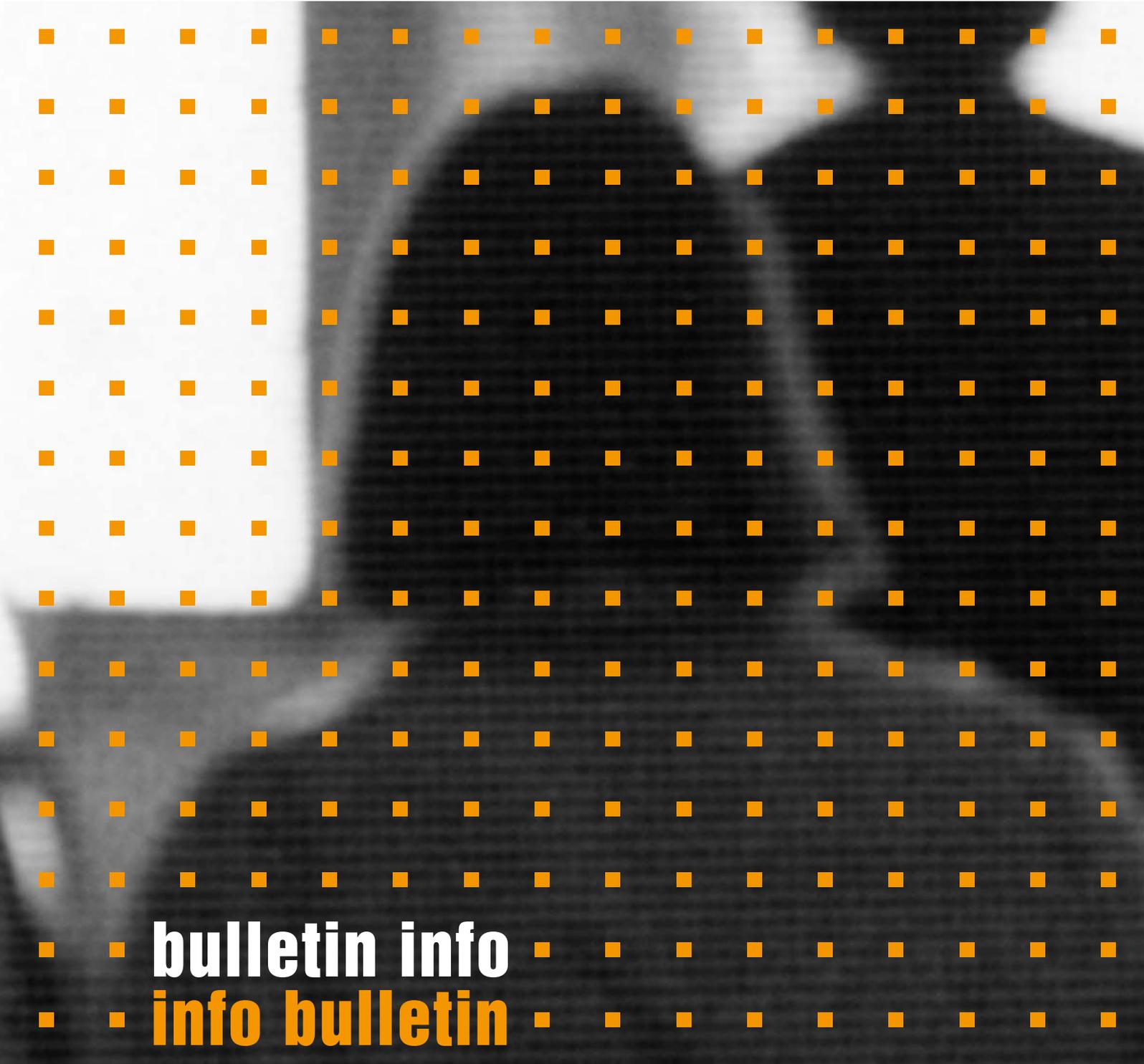
Version Internet

www.ofj.admin.ch → Documentation → Périodiques → Bulletin info

Copyright / Reproduction

© Office fédéral de la justice
Reproduction autorisée moyennant l'indication de la source et
l'envoi d'un justificatif.

38ème année, 2013 / ISSN 1661-2604



▪ **bulletin info** ▪

▪ **info bulletin** ▪